

Fiche de contrôle

Viteus vitifoliae

Phylloxéra



Organisme réglementé non de quarantaine

Insecte

Description

Le phylloxéra, *Viteus vitifoliae*, est un insecte nuisible qui s'attaque à de nombreux cépages sauvages ou cultivés. Il est responsable de l'aspect des galles dans lesquelles il se nourrit. Le phylloxéra est un parasite indirect qui nuit à la vigne en se nourrissant de la sève qui circule dans les racines, les feuilles et les sarments.

Végétaux à contrôler

Vignes mises en circulation avec des feuilles et/ou des racines en tant que matériel standard ou matériel certifié au sens large.

Symptômes

Le phylloxéra se reconnaît avant tout aux symptômes qu'il provoque. Lorsqu'il s'attaque à un cep, des galles vert rougeâtres se forment sur la face inférieure des feuilles de vigne, dans lesquelles le phylloxéra se reproduit. On peut observer des taches claires sur le dessus des feuilles. Des tubérosités se forment également sur les racines, sur lesquelles l'insecte s'installe.



Les renflements à l'extrémité des racines peuvent également être causés par une attaque de nématodes ou par le compactage du sol.



Galles vert rougeâtres sur la face inférieure des feuilles

© Dominique Blancard, INRAE (<https://ephytia.inrae.fr>)



Lésions (taches claires) sur la face supérieure des feuilles

© Dominique Blancard, INRAE (<https://ephytia.inrae.fr>)



Dommmages aux racines

© Dominique Blancard, INRAE (<https://ephytia.inrae.fr>)

Propagation

La propagation se fait principalement par l'homme via le transport de plants de vigne. Localement, le phylloxéra peut aussi se propager de cep en cep.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Hiver			Printemps			Été			Automne			
Période hivernale												Période hivernale
			Différents stades du phylloxéra sont actifs									
			Symptômes du phylloxéra									
			Contrôles du phylloxéra									

Contrôle

Période de contrôle optimale : mi-juin à septembre

- Dans les parcelles comprenant des vignes hautes et semi-hautes, contrôler tous les rangs en parcourant chacun des inter-rangs.
- Dans les parcelles de vignes basses et dans les pépinières, contrôler tous les rangs en parcourant un inter-rang sur deux.

Que faire en cas de soupçon ? Veuillez marquer les végétaux suspects et prendre contact avec le Service phytosanitaire fédéral pour organiser un prélèvement d'échantillons (tél. : +41 58 462 25 50 ; courriel : phyto@blw.admin.ch).